

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 7 décembre 2021 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Shawn Campbell, les membres du conseil suivants : Louis-Philippe Thauvette, Pierre Cholette, Jean Giroux-Gagné, Mario Pitre, Geneviève Raymond et Aline Charbonneau, tous formant quorum. Le directeur général et greffier-trésorier, M. François Day, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Natacha Gauthier, sont aussi présents.

21-12-01

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Louis-Philippe Thauvette, appuyé par le conseiller Jean Giroux-Gagné, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance de novembre 2021**
3. **Approbation des comptes payés et à payer de novembre 2021**
4. **Demande de subventions, de commandites et autres demandes**
 - 4.1 Don au CAB Soulanges relatif à la guignolée 2021
5. **Dossiers en cours**
 - 5.1 Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses
6. **Nouveaux dossiers**
 - 6.1 Dépôt du registre de dons
 - 6.2 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2022
 - 6.3 Adoption du calendrier des collectes 2022
 - 6.4 Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE
 - 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – ERL
 - 6.6 Mise en œuvre d'actions visant le respect de la réglementation municipale
7. **Adjudication de contrats**
 - 7.1 Renouvellement des assurances générales
 - 7.2 Renouvellement des assurances collectives
 - 7.3 Renouvellement du contrat d'inspecteur municipal
 - 7.4 Camion incendie – Résolution d'adjudication d'emprunt à une institution financière
 - 7.5 Camion incendie – Résolution de concordance et de courte échéance
8. **Mot du maire**
9. **Mot des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton**
10. **Divers**
 - 1°- Don à la chorale de l'école du Val-des-Prés
 - 2°- Contrat conseiller administratif
11. **Questions des citoyens**
12. **Ajournement ou levée de la séance**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-02

Approbation du procès-verbal de la séance de novembre 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Maire

Greffier-trésorier

Il est proposé par la conseillère Geneviève Raymond, appuyé par le conseiller Pierre Cholette, et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de novembre 2021 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et greffier-trésorier

21-12-03 **Approbation des comptes payés et à payer de novembre 2021**

Il est proposé par le conseiller Louis-Philippe Thauvette, appuyé par la conseillère Aline Charbonneau, et résolu d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2021-12-07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-04 **Don au CAB Soulanges relatif à la guignolée 2021**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une donation de 1 000 \$ provenant de la Caisse Desjardins pour la guignolée 2021;

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole (CAB) Soulanges est un organisme à but non lucratif qui organise annuellement une guignolée qui couvre, entre autres, le territoire de Sainte-Justine-de-Newton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Pitre, appuyé par la conseillère Geneviève Raymond d'effectuer un don au CAB Soulanges d'un montant de 1 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses

Conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier-trésorier dépose séance tenante les liste des donateurs et rapport de dépenses pour les candidats suivants : Mario Pitre, Denis Lacelle et Celeste Lavergne.

Dépôt du registre de dons

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et conformément à l'article 2 du règlement numéro 347 portant sur un *Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton*, les membres du conseil municipal doivent déclarer au greffier-trésorier, par écrit, tout don, marque d'hospitalité et autres avantages de même nature reçus. Le greffier-trésorier doit tenir un registre de ces déclarations et en déposer un extrait lors de la séance du conseil du mois de décembre. Le greffier-trésorier dépose le registre des dons pour l'année 2021. Aucun membre du conseil municipal n'a déclaré de don pour l'année 2021.

21-12-05 **Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2022**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Maire

Greffier-trésorier

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Giroux-Gagné, appuyé par la conseillère Aline Charbonneau, et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui débuteront à 20h00 et se tiendront les :

18 janvier	8 février	8 mars	12 avril	10 mai	14 juin
12 juillet	9 août	13 septembre	11 octobre	8 novembre	
13 décembre					

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-06

Adoption du calendrier des collectes 2022

Il est proposé par le conseiller Louis-Philippe Thauvette, appuyé par le conseiller Pierre Cholette, et résolu, d'approuver le calendrier des collectes de matières résiduelles pour l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-07

Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civiles au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Mario Pitre, appuyé par la conseillère Geneviève Raymond, et résolu, que le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton approuve les dépenses d'un montant de 22 344.28 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère

Maire

Greffier-trésorier

des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-08 **Programme d'aide à la voirie locale - ERL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 98 709\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021-2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les compensations supplémentaires versées en 2021-2022 par rapport à celles de 2020-2021 de 122 230\$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Pitre, appuyé par le conseiller Louis-Philippe Thauvette, et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-09 **Mise en œuvre d'actions visant le respect de la réglementation municipale**

CONSIDÉRANT QU'une liste des infractions majeures à la réglementation municipale a été remis aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les règlements enfreints sont :

- Règlement numéro 312 sur les permis et certificats
- Règlement numéro 314 de zonage
- Règlement numéro 315 de construction
- Règlement numéro 344 sur la salubrité des immeubles
- Règlement numéro 352 sur les nuisances

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Giroux-Gagné, appuyé par le conseiller Louis-Philippe Thauvette, et résolu d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à entreprendre toute action légale nécessaire au respect de la réglementation municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-10 **Renouvellement des assurances générales**

Il est proposé par la conseillère Geneviève Raymond, appuyé par le conseiller Jean Giroux-Gagné et résolu, de renouveler les assurances générales de la Municipalité au coût de 27 036 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-11 **Renouvellement des assurances collectives**

Il est proposé par le conseiller Jean Giroux-Gagné, appuyé par la conseillère Aline Charbonneau, et résolu, de prolonger le contrat actuel d'assurances collectives jusqu'au 1^{er} juin 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Greffier-trésorier

21-12-12 **Renouvellement du contrat d'inspecteur municipal**

Il est proposé par la conseillère Geneviève Raymond, appuyé par le conseiller Pierre Cholette, et résolu, de renouveler pour une durée de six (6) mois le contrat de l'entreprise 9147-4007 Québec Inc pour la fourniture d'un inspecteur municipale aux Travaux publics et d'autoriser le directeur général à signer un contrat avec celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-13 **Camion incendie – Résolution d'adjudication d'emprunt à une institution financière**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 décembre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 décembre 2021
Montant :	250 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 décembre 2021, au montant de 250 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

14 900 \$	2,45000 %	2022
15 100 \$	2,45000 %	2023
15 400 \$	2,45000 %	2024
15 600 \$	2,45000 %	2025
189 000 \$	2,45000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,45000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 900 \$	1,20000 %	2022
15 100 \$	1,55000 %	2023
15 400 \$	1,80000 %	2024
15 600 \$	2,00000 %	2025
189 000 \$	2,20000 %	2026

Prix : 98,19000

Coût réel : 2,57870 %

Maire

Greffier-trésorier

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Louis-Philippe Thauvette, appuyé par la conseillère Aline Charbonneau, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2021 au montant de 250 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 348. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21-12-14

Camion incendie – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 250 000\$ qui sera réalisé le 14 décembre 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 250 000 \$ qui sera réalisé le 14 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
348	250 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 348, la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Jean Giroux-Gagné et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le greffier-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

Maire

Greffier-trésorier

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	14 900 \$	
2023.	15 100 \$	
2024.	15 400 \$	
2025.	15 600 \$	
2026.	15 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	173 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 348 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire

Monsieur le maire, Shawn Campbell, s'adresse à l'audience concernant les points suivants :

1. L'adoption du budget et quote-part de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
2. Les comités et tables de discussion de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
3. Les priorités d'action de la Sûreté du Québec identifiées pour la municipalité pour l'année 2022
4. Formation de comités internes au sein du conseil municipal
5. Nouvelle flotte de trains de Via Rail et période de tests pouvant se dérouler dans la municipalité
6. Mise en place du système ComAlerte
7. L'importance du respect envers les employés municipaux
8. Le calendrier des collectes sera distribué aux citoyens en décembre
9. L'entente des pompiers sera examinée par le comité interne du conseil municipal
10. Le déneigement des trottoirs se fera des deux côtés et la neige ne sera pas chargée par camion
11. Des corrections devront être apportées au Centre Michel Lefebvre et seront budgétées pour l'année 2022
12. Chaque agent de la Sûreté du Québec applique sa propre tolérance face à la vitesse des véhicules
13. Aucune collecte porte-à-porte pour la guignolée 2021, mais les denrées et dons peuvent être apportés à l'hôtel de ville le 18 décembre de 13h00 à 17h00.

Monsieur le conseiller, Jean Giroux-Gagné, s'adresse à l'audience pour mentionner la tenue d'une chorale de Noël le 16 décembre 2021 à 18h30 à l'église. L'événement est gratuit et ouvert à toutes et à tous.

Monsieur le conseiller, Mario Pitre, s'adresse à l'audience pour mentionner que les radars de vitesse seront déplacés afin de recueillir des données supplémentaires.

Mot des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton

Madame Sylvie Forest, directrice des Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton, prend la parole pour :

1. Énumérer les membres de l'organisme
2. Mentionner les résultats de la distribution de cadeaux pour l'année 2021

Maire

Greffier-trésorier

21-12-15 **Don à la chorale de l'école du Val-des-Prés**

Il est proposé par le conseiller Jean Giroux-Gagné, appuyé par la conseillère Geneviève Raymond, et résolu, d'effectuer un don de 200\$ à l'école du Val-des-Prés pour l'organisation d'une chorale de Noël le 16 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-12-16 **Renouvellement du contrat de conseiller administratif**

Il est proposé par le conseiller Mario Pitre, appuyé par le conseiller Jean Giroux-Gagné, et résolu, de renouveler le contrat de conseiller administratif de M. Claude Madore pour l'année 2022 et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer ledit contrat de travail avec celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Questions des citoyens

Les questions reçues avant et/ou pendant la séance portent essentiellement sur :

1. Distances séparatrices concernant les odeurs d'élevage
2. Événements s'étant produits lors des élections
3. La vitesse sur la rue Principale et des solutions pour dévier les véhicules lourds
4. La page Facebook « Sainte-Justine-de-Newton – Communauté »
5. Les coûts liés à la réfection du Centre Michel Lefebvre

21-12-17 **Ajournement ou levée de la séance**

À vingt et une heures quarante-sept minutes (21h47), l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean Giroux-Gagné, appuyé par la conseillère Geneviève Raymond, et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire